

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2022/140

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE
BOISSONS – LIGUE CONTRE LE CANCER**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L. 3334-1 et L. 3334-2,

VU la demande présentée par l'association LIGUE CONTRE LE CANCER, tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du dimanche 2 octobre 2022 à 08h00 au dimanche 2 octobre 2022 à 16h00, à côté de l'Hôtel de Ville, 01200 Valsershône, à l'occasion de la Marche Rose,

ARRETE

Article 1 : L'association LIGUE CONTRE LE CANCER est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du dimanche 2 octobre 2022 à 08h00 au dimanche 2 octobre 2022 à 16h00, à côté de l'Hôtel de Ville, 01200 Valsershône, à l'occasion de la Marche Rose.

Article 2 : L'association LIGUE CONTRE LE CANCER se conformera à toutes les prescriptions locales et règlementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 02 septembre 2022

Pour Le Maire,

L'adjointe déléguée,
Isabelle DE OLIVEIRA



Mis en ligne le 16/09/2022